

**SECOND
ORIGINAL**

PLAISANT-LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice Associés



HUISSIER DE JUSTICE

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

SCP PLAISANT-
LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice
Associés
24 Rue Lulli
13001 Marseille

**SECOND
ORIGINAL**

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE DOUZE OCTOBRE

A LA DEMANDE DE :

✚ LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 24 RUE ISOARD 13001 MARSEILLE, représenté par son syndic en exercice le CABINET LAPLANE, dont le siège social est à (13178) MARSEILLE Cedex 20, 42 Rue Montgrand, BP 209, pris en la personne de son représentant légal y domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel nous expose :

- ✓ Qu'un commandement de payer valant saisie immobilière a été délivré le 17.09.2020,
- ✓ Que dans le cadre de la procédure de saisie immobilière et faute de règlement un descriptif des lieux doit être opéré,
- ✓ Qu'il entend que nous nous transportions sur place afin de réaliser le procès-verbal descriptif des lieux,
- ✓ C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

NOUS, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PLAISANT - E. LAMBERT - C. BUSUTTIL
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES -
CYRIL BUSUTTIL SOUSSIGNE
DOMICILIES, 24, RUE LULLI, 13001 MARSEILLE

Nous nous sommes rendus ce jour, aux environs de 14h30 sis 24 Rue d'Isoard 13001 Marseille, ou étant, nous constatons ce qui suit :

Advenus, accompagnés de notre serrurier, de notre diagnostiquer et de nos témoins, nous constatons ce qui suit :

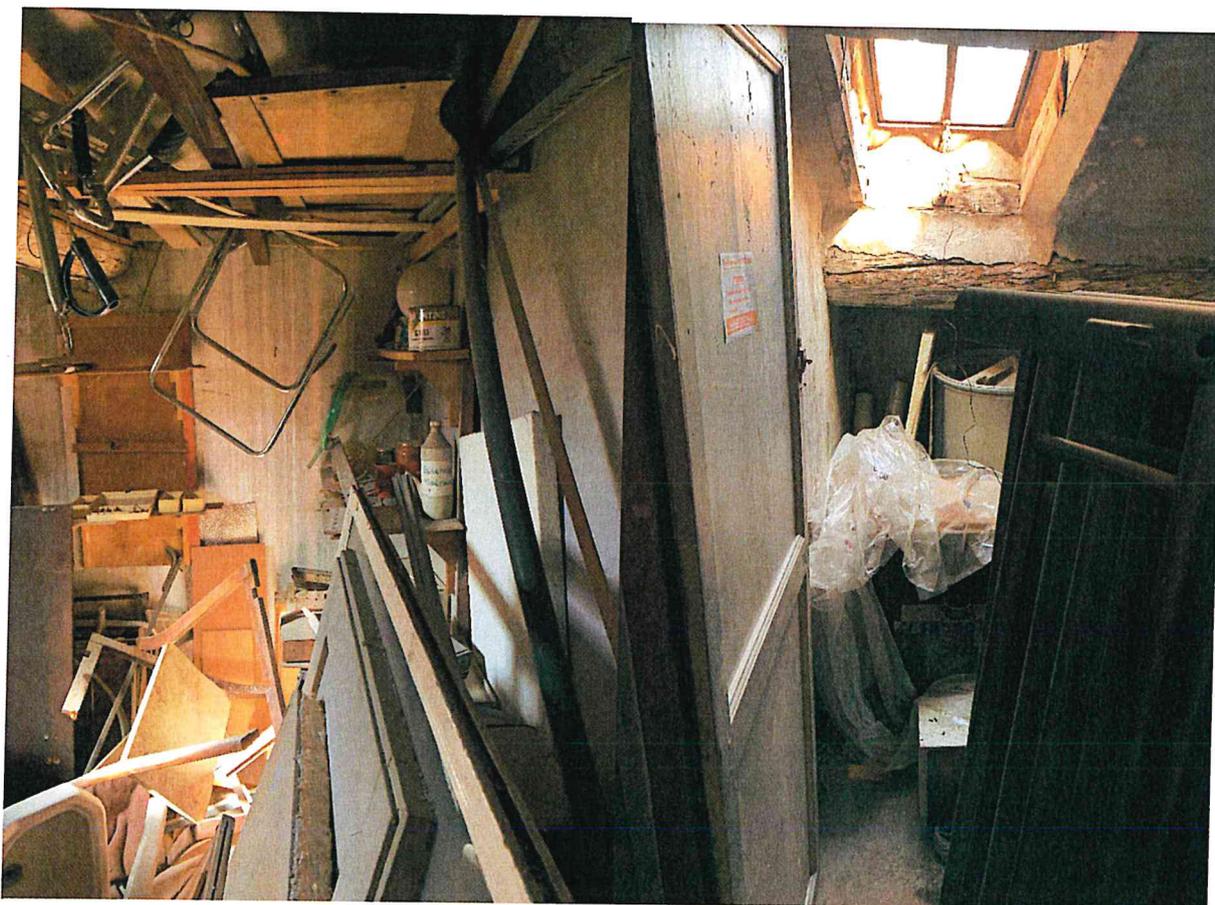
Nous constatons que l'accès à l'immeuble se réalise par le passage d'une porte sécurisée. Nous débutons notre accédit avec les caves de l'immeuble. Nous y accédons après le passage d'un escalier situe sous l'escalier desservant les divers étages.

Nous constatons que l'ensemble des caves sont encombrés et nous constatons que la cave 1 et 3 sont elles aussi largement garnis comme le montrent les photographies annexées au présent.



Par la suite, nous nous rendons au 4^{ème} et dernier étage et relevons que l'espace dessert plusieurs petites pièces.

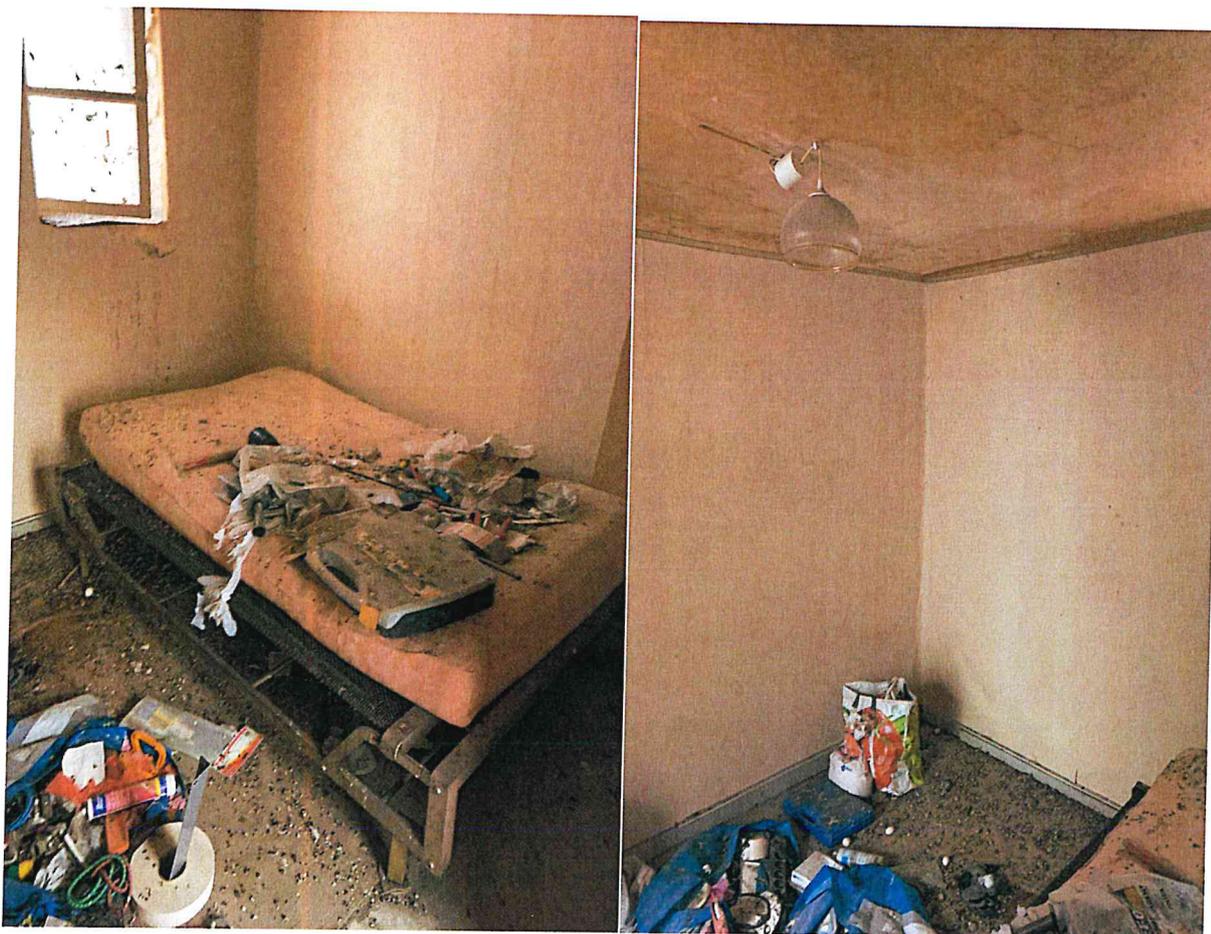
La première, située sur la gauche, accessible par le passage d'une porte de bois en état d'usage est largement occupé par du mobilier et du matériels de chantier. L'espace étant sous toiture, nous relevons que le revêtement des murs est dégradé et présente des fissurations importantes. Une vieille fenêtre à bascule est présente et nous ne parvenons pas à actionner celle-ci. L'espace étant brut et non aménagé comme en attestent les clichés pris sur place



Nous poursuivons avec la **pièce suivante**, en partie centrale, et après le passage d'une porte ancienne, en mauvaise état, nous constatons que cette pièce communique avec l'espace suivant. Nous relevons que le sol est démunie de revêtement et constatons que la pièce est très sale.

Des déjections de pigeons sont perceptibles et nous relevons la présence d'une literie en très mauvais état. Les voiles sont sales et nous notons la présence d'une fenêtre à un vantail cassé.

Le plafond est marqué par des infiltrations et relevons que les lieux ne sont plus occupés de longue date.

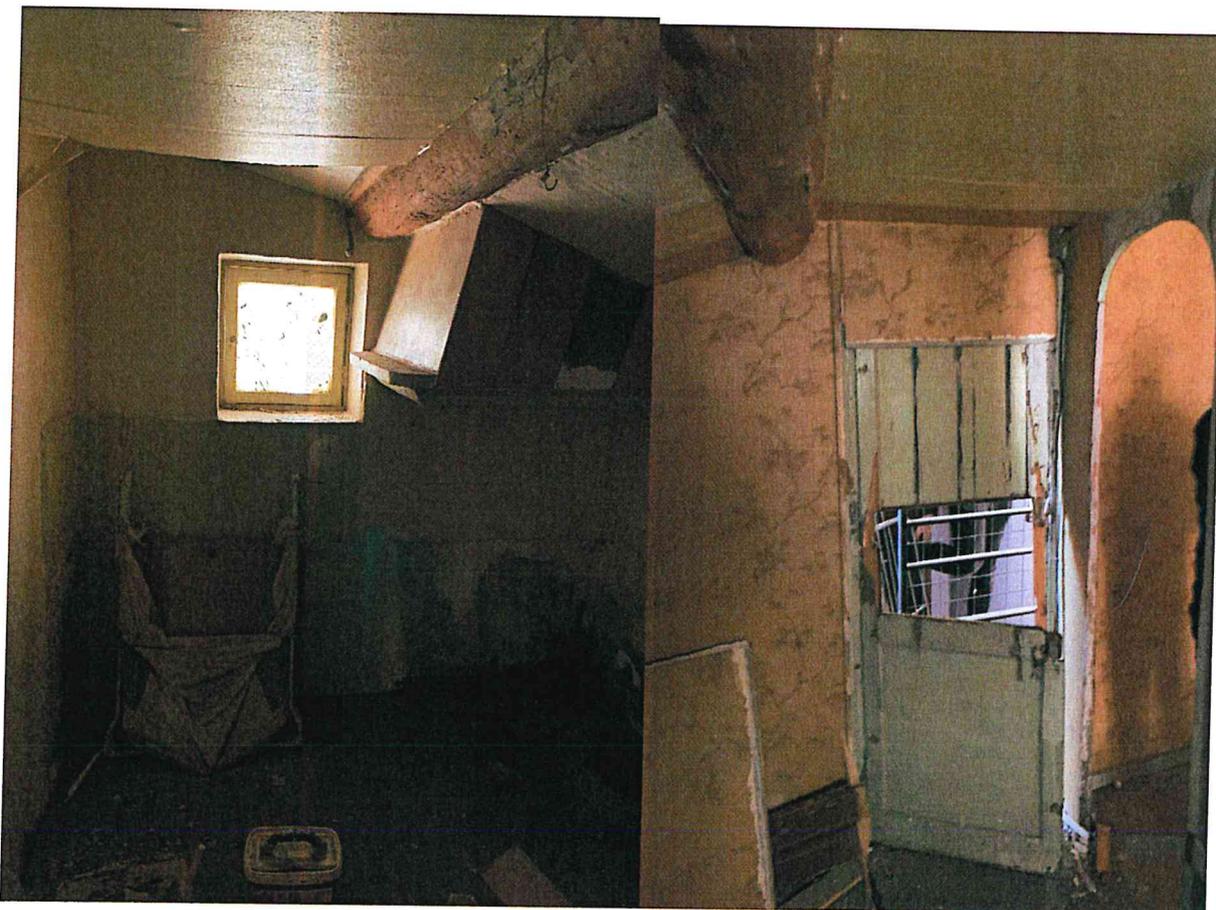


Dans la pièce suivante et communicante, nous constatons que l'espace est lui ici d'aspect brut et non entretenu.

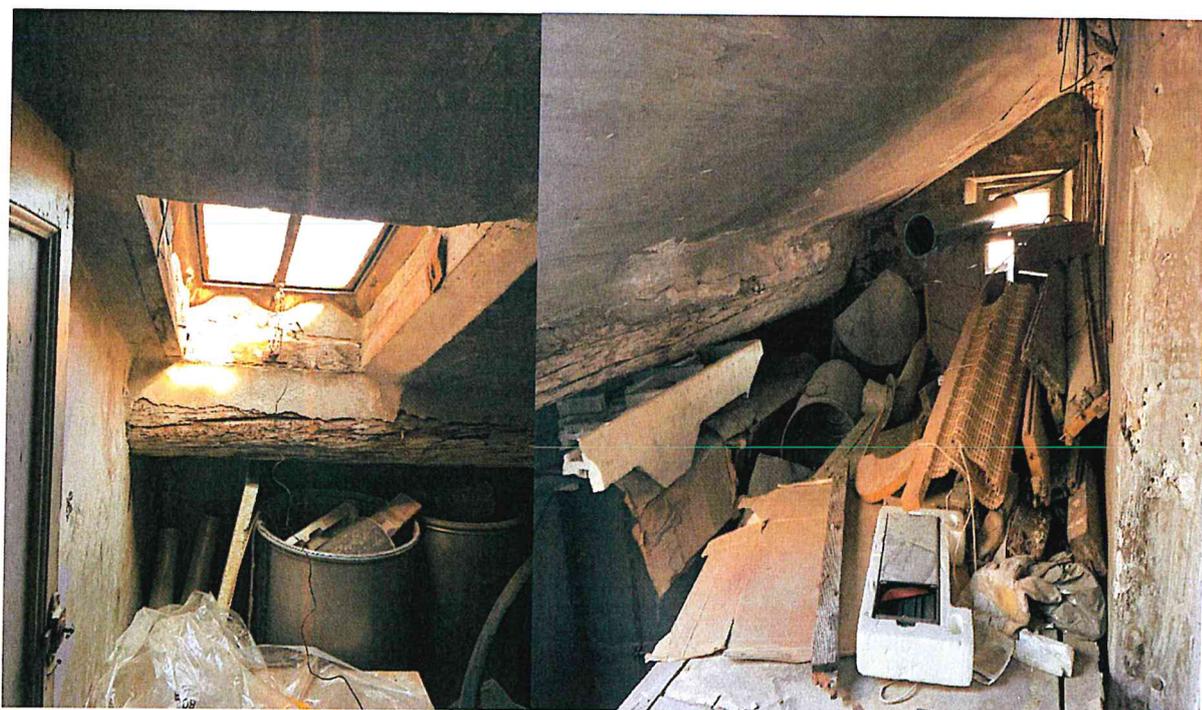
Nous relevons que le sol est démunie de revêtement et que les voiles en partie mansardée sont fissurés. Un conduit est présent et nous supposons qu'un espace cuisine était présent à ce niveau-là.

La porte de cette pièce est dégradée et nous relevons qu'elle ne ferme pas. Une partie de son habillage est détruit.

L'ouverture sur l'extérieure se réalise par une petite lucarne en mauvais état dont le vitrage est cassé. Le plafond étant décollé et tend à s'effondrer, les poutres structurelles sont visibles et en étant d'usage.

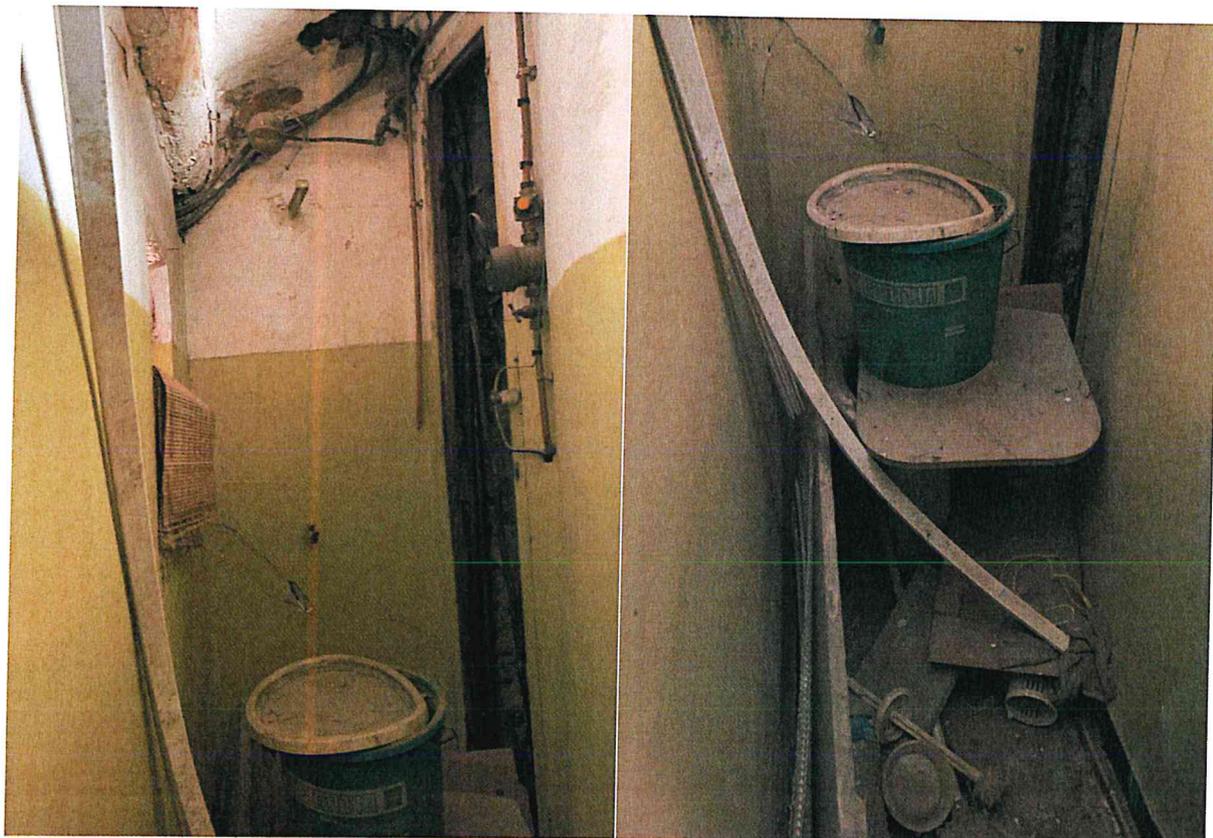


Dans le **quatrième espace**, nous constatons que l'accès n'est pas sécurisé et la pièce, sous les combles est une fois encore fortement encombrée. Une lucarne et une fenêtre sont présentes dans l'espace et nous relevons également les poutres de l'immeuble. La zone est en mauvais état et très chargée.



Au niveau du cinquième et dernier espace, nous relevons que l'accès se réalise par une porte de bois, en mauvais état, une nouvelle fois non fermée.

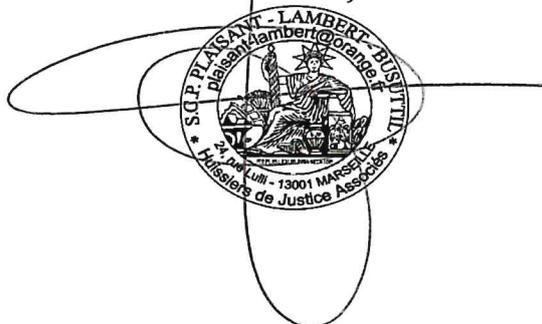
Il devait s'agir de l'ancien espace sanitaire, toilette, où nous retrouvons une vieille cuvette à l'anglaise avec chasse dorsale ne fonctionnant plus. Les murs sont fissurés et nous relevons divers compteurs à ce niveau-là. En partie supérieur, nous constatons que les blanchiments sont marqués, tâchés et présentent des infiltrations. La poutre de l'immeuble et une nouvelle fois visible et en état d'usage.

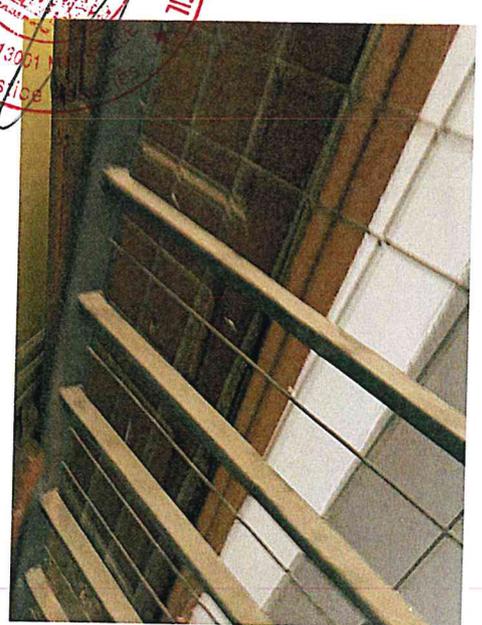
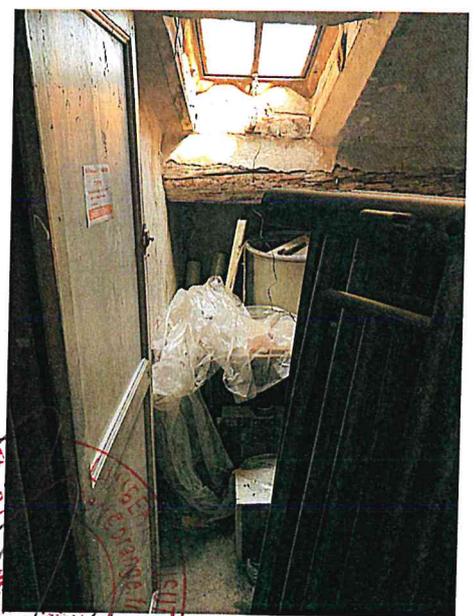
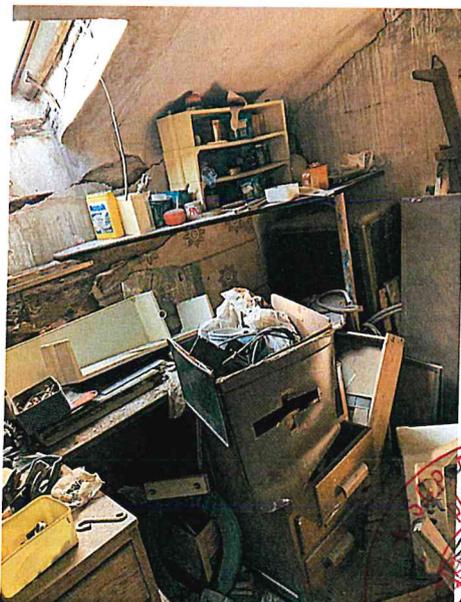
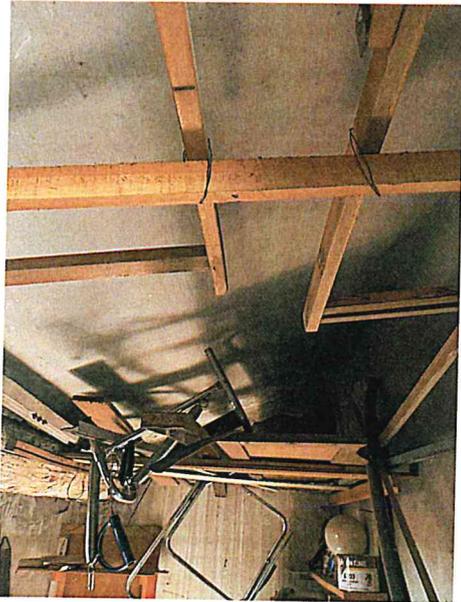
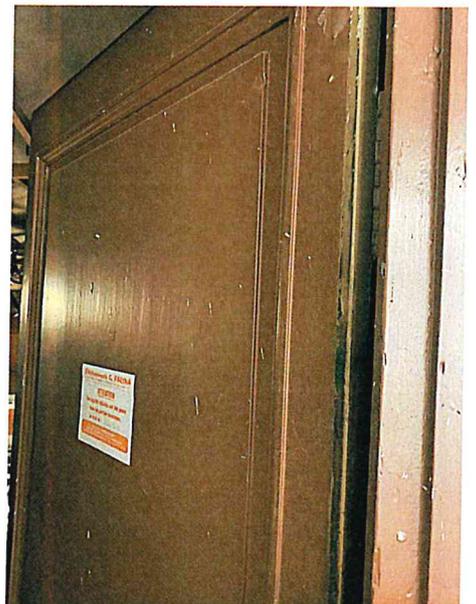


Nous constatons que les espaces ne semblent pas entretenus et habités de longue date, les lieux étant dépourvus d'eau et d'électricité.

Nos constatations terminées, nous nous retirons afin de dresser le présent procès-verbal, et annexons à ce dernier les photographies et clichés pris sur place afin de servir et valoir ce que de droit, à notre requérant.

Cyril BUSUTTIL
Huissier de Justice





Red circular stamp with text: "P. C. FACCA", "13061", "C. FACCA", "13061", "C. FACCA", "13061".

